

# APVVF

Association des Petites Villes de France



## Newsletter Hebdo

Numéro 231

Le 16 avril 2015

### Finances publiques locales :

L'APVVF lance son enquête annuelle



L'APVVF lance une enquête sur les budgets 2015 dans les petites villes au moment même où le ministre des Finances annonce de nouvelles mesures d'économies pour 2016. **Suite page 2**

### Conseil d'administration du 14 avril :

Le compte-rendu

L'APVVF a tenu son premier Conseil d'administration de l'année 2015 : l'occasion pour les membres de revenir sur la vision de l'association. **Page 5**

### La politique culturelle dans les petites villes :

Une victime collatérale de la baisse des dotations

En 2015, ce sont près de 40 petites villes qui devront renoncer à organiser un évènement culturel en raison de la baisse des dotations. **Page 11**

### Le PJJ Santé adopté :

Les mesures à retenir

Retrouvez ici les principales dispositions du projet de loi Santé impactant les territoires. **Page 12**

### Agenda :

Les prochains rendez-vous

Assises de Paimpol / Jour interrégionale de Montoux / Formations.

**Page 15**

**Assises de Paimpol :**  
En présence de Bernard Cazeneuve, Najat Vallaud-Belkacem, Marylise Lebranchu

APVVF

## Finances publiques locales : L'APVF lance son enquête



**L'APVF vient de lancer son enquête sur les budgets 2015 dans les petites villes au moment même où le ministre des Finances annonce de nouvelles mesures d'économies pour 2016 qui pourraient bien impacter encore les collectivités locales.**

### Enquête : vos budgets face à la baisse des dotations

Alors que les petites villes ont voté leur budget principal pour 2015 et s'interrogent sur la difficulté à préserver un équilibre financier dans un contexte de baisse sans précédent des dotations, l'APVF souhaite recueillir des informations sur l'exercice 2015 et les perspectives pluriannuelles dans les petites villes.

Ces informations seront particulièrement précieuses dans les différentes réunions de concertation avec le gouvernement et dans le cadre des débats parlementaires sur les prochaines lois de finances afin d'exposer l'impact direct de la baisse des dotations sur les investissements publics locaux et le fonctionnement des services publics.

Cette enquête pourrait démontrer très concrètement l'impossible soutenabilité de la baisse des dotations entre 2015 et 2017 que de nombreux experts en finances locales annoncent depuis 2013.

**[Pour répondre au questionnaire nous vous invitons à cliquer ici.](#)**

### Budgets 2015 : règles de liaison des impôts locaux

Alors que certaines collectivités ont souhaité augmenter les taux de certains impôts locaux, il convient de rappeler que des règles de liaison doivent être respectées.



La **taxe foncière sur les propriétés bâties** est le seul impôt qui peut varier à la hausse ou à la baisse sans contrainte de liaison des taux.

S'agissant de la **taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**, leurs taux sont liés, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'augmenter plus fortement le taux du foncier non bâti par rapport au taux de taxe d'habitation. Il en va de même en cas de diminution : il n'est pas possible de diminuer moins fortement le taux de foncier non bâti par rapport à celui de la taxe d'habitation.

Pour la **Cotisation Foncière des Entreprises**, il est possible de procéder de deux façons :

-soit une augmentation de tous les taux de tous les impôts directs locaux dans les mêmes proportions;

-soit une variation libre des taux mais dans ce cas, le taux de cotisation foncière des entreprises ne peut, par rapport à l'année précédente, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen de la taxe d'habitation et des taxes foncières, pondéré par l'importance relative des bases de ces trois taxes pour l'année d'imposition.

### **Programme de stabilité : plan d'économies supplémentaires pour 2016**

Le ministre des finances Michel Sapin a présenté le programme de stabilité mercredi dernier et a donné des précisions sur le plan d'économies supplémentaires de 4 milliards d'euros pour 2015 : 1,2 milliard d'économies vont être réalisées sur la charge de la dette, 1,2 milliard sur l'Etat et ses opérateurs, 1 milliard sur la Sécurité sociale, 600 millions de meilleures recettes fiscales. Mais le ministre a également annoncé que l'année 2016 sera marquée par de nouvelles économies qui s'élèvent à 5 milliards. Ces économies supplémentaires sont indispensables au respect du plan de 50 milliards d'économie sur 2015-2017.

Ces mesures nouvelles seront détaillées dans le prochain projet de loi de finances pour 2016 mais d'ores et déjà, on sait que l'Etat et la Sécurité sociale seront mis à contribution. Quid des collectivités locales.



L'Etat et ses opérateurs devront réaliser encore 1,6 milliard d'économies. Les dépenses sociales devront également être réduites de 2,2 milliards d'euros.

Et s'agissant des collectivités locales, le ministre vise 1,2 milliard d'économies de plus sur les dépenses de fonctionnement, du fait de la faible inflation. Pour le ministère des finances, si les collectivités échappent au plan d'économies de 4 milliards en 2015, elles devront participer à celui de 5 milliards en 2016. En clair, le ministère considère que la baisse de l'inflation offre des marges de manœuvre qui ne doivent pas servir à financer des dépenses nouvelles mais à contribuer à la réduction du déficit.

Toutefois, il n'est pas question d'aller au-delà de la baisse des dotations déjà prévues jusqu'en 2017.

Le ralentissement des dépenses locales sera permis par le nouvel objectif de dépenses locales qui devrait être présenté dans les mois prochains. Rappelons néanmoins que cet objectif n'est pas contraignant donc il est difficile de savoir si ces prévisions seront réalisées dans les faits.

A la suite de cette annonce, le Haut conseil des finances publiques a estimé que cette révision donne peu de visibilité sur les évolutions des déficits et rend plus difficile l'analyse de la politique budgétaire.



## Conseil d'administration du 14 avril : Le compte-rendu



L'APVF a tenu son premier Conseil d'administration pour l'année 2015 ce mardi 14 avril en présence de 30 élus de petites villes : l'occasion pour les membres d'échanger et d'élaborer des positions sur des enjeux cruciaux pour les petites villes comme les finances locales, d'organisation territoriale, d'offres de soin. Compte-rendu des échanges.

### Rapport sur l'état des adhésions à l'APVF en 2015

**Olivier DUSSOPT** ouvre la séance et félicite les nouveaux élus au sein des conseils départementaux.

**André ROBERT** fait le point sur le calendrier et mentionne notamment la réunion du 12 mai prochain qui portera sur les conséquences du vote de la loi sur la transition énergétique pour les collectivités. Cette réunion sera également l'occasion de rencontrer le nouveau Président d'EDF Jean Bernard LEVY.

**André ROBERT** fait le point sur les désadhésions pour l'année 2015 (environ 80) principalement dues aux difficultés financières de communes touchées par la baisse des dotations. **André ROBERT** note d'ailleurs qu'il s'agit souvent de résiliations suggérées par les services finances des communes qui cherchent à faire des économies. L'arrivée de nouveaux maires en 2014 a également joué en défaveur de l'APVF. Concernant la campagne d'adhésion, **Jean Michel MORER** propose d'insister davantage sur les avancées acquises grâce au travail de lobbying de l'APVF. Pour **Luc CLEMENTE**, il conviendrait de plus mettre en avant les articles de presse mentionnant le travail de l'APVF. **Grégoire LE BLOND** propose pour sa part d'insister sur la proximité, la convivialité mais aussi la réactivité qu'apportent les services de l'APVF.



Pour **Christophe ROUILLON**, il faut aussi mentionner le fait que l'APVF défend également les communes périurbaines et non pas uniquement les centres bourgs.

**André ROBERT** détaille le programme des Assises des 18 et 19 juin prochain et le soumet à l'approbation du CA.

## Finances locales

**Laurence Tartour** a rappelé les chiffres de l'INSEE confirmant le recul net de l'investissement public local et a présenté les dernières mesures annoncées par le Premier ministre en matière de soutien. Au préalable, il a été indiqué que l'APVF participe aux réunions du groupe de travail piloté par le cabinet du Premier ministre et qui devrait présenter d'autres mesures vers le 15 mai prochain. **Les premières mesures sont les suivantes** : le remboursement du FCTVA sera plus rapide, c'est-à-dire en année N, alors qu'actuellement il peut se faire en année N+1 ou N+2. Ce remboursement plus rapide sera effectuée par la mise en place par la Caisse des dépôts d'une solution de préfinancement à taux zéro des remboursements versés par l'Etat au titre du FCTVA, à destination de l'ensemble des collectivités territoriales. Encourager les collectivités territoriales à avoir davantage recours aux prêts super-bonifiés de la Caisse des Dépôts en faveur de la transition énergétique (5Mds€ d'enveloppe affectée). Les préfets de région devront recenser tous les programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme sur les territoires. Par ailleurs, un point d'étape sur la réforme de la DGF a été présenté. L'APVF, représentée par Pierre Jarlier a été auditionnée par la mission parlementaire en charge de la réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. A cette occasion, l'APVF a indiqué la nécessité d'un meilleur ciblage des dotations en direction des bourgs centres. Elle a souligné que les effets de seuil en matière de DSU et DSR cibles n'étaient plus soutenables. Elle a enfin rappelé son opposition ferme à la DGF territoriale.

**Antoine Homé** a souligné que certaines collectivités disposent déjà d'un remboursement du FCTVA en année N et qu'il est indispensable d'harmoniser la situation entre toutes les collectivités. Par ailleurs, il estime que la réforme de la DGF sera complexe étant donné que celle-ci diminue fortement.



Concernant la baisse des dotations, **Christophe Rouillon** a insisté sur le manque de visibilité financière des élus. **Rémy Rebeyrotte** partage cette inquiétude sur les incertitudes budgétaires qui pèsent sur les prochains budgets locaux. Il rappelle à cette occasion que ce manque de visibilité pourrait entraver la conclusion de pactes financiers et fiscaux au niveau intercommunal. **Olivier Dussopt** insiste alors sur l'intérêt d'une proposition de réforme qui figurait dans le rapport d'Alain Lambert et Martin Malvy sur la création d'une loi de financement des collectivités territoriales.

**Jean-Michel Morer** a indiqué que l'APVF continuera à maintenir son action sur la baisse des dotations en redemandant une révision sur le montant, le calendrier et l'équité des contributions des communes.

Sur ce dernier point, **Olivier Dussopt** a rappelé que seul le Comité des finances locales était en mesure de travailler sur la répartition des contributions au sein du bloc communal. Il a également souligné que le Premier ministre a indiqué vouloir maintenir la trajectoire budgétaire qui va être présentée aux partenaires européens. Cependant, la soutenabilité de la baisse des dotations est bien au centre des discussions dans le cadre du groupe de travail piloté par Matignon et l'APVF ne manquera pas de rappeler l'impact de la baisse sur l'autofinancement des communes et donc sur les investissements locaux.

Dans ce contexte de tension budgétaire l'ensemble du Conseil d'administration de l'APVF insiste sur l'importance d'une mutualisation des « bonnes pratiques ». En ce sens, un questionnaire sur les budgets 2015 vient d'être envoyé à l'ensemble de la strate des petites villes et **Olivier Dussopt** a indiqué que l'APVF communiquera dans les meilleurs délais sur les prochaines mesures que le gouvernement pourrait prendre pour soutenir l'investissement.

### Les enjeux relatifs à la réforme territoriale

**Olivier Dussopt** prend la parole au sujet du projet de loi Nouvelle organisation territoriale de la République et précise le calendrier de l'examen parlementaire : la seconde lecture par le Sénat devrait commencer le 26 mai prochain, le texte devrait ensuite arriver à l'Assemblée pour une seconde lecture à la mi-juin.



**Loïc Hervé** intervient pour rappeler que l'examen de la loi Macron, s'il se prolonge comme il l'imagine, risque de venir repousser l'examen du projet de loi NOTRE par le Sénat.

**Antoine Homé** rappelle que ce texte devait originellement préciser les compétences dévolues aux régions et aux départements. Or, selon lui, le bloc communal est de plus en plus directement impacté par les dispositions de ce projet de loi. Il cite l'exemple du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à l'échelon intercommunal qui remet en question l'existence de syndicats dédiés à l'articulation de cette compétence. **Antoine Homé** a peur qu'on s'oriente vers une gestion locale de plus en plus technocratique.

**Anne Gallo** estime qu'il est nécessaire de mutualiser cette compétence eau et assainissement dans certains territoires comme le sien où se posent des enjeux particulièrement lourds relatifs à la qualité de l'eau. Elle plébiscite pour sa part le transfert obligatoire de cette compétence à l'intercommunalité.

Pour **Jean-Michel Morer**, l'intercommunalité n'est pas nécessairement l'échelle la plus pertinente pour l'exercice de certaines compétences. Tout dépend de la spécificité des territoires.

**Olivier Dussopt** insiste sur l'idée que de façon générale, des consensus émergent entre l'Assemblée nationale et le Sénat concernant le projet de loi NOTRE, ce que vient confirmer **Loïc Hervé**. **Olivier Dussopt** évoque le cas des adaptations trouvées concernant le seuil minimal des intercommunalités à 20 000 habitants qu'il estime satisfaisantes mais dont il convient encore selon lui d'améliorer la lisibilité.

Concernant la question des syndicats, **Olivier Dussopt** affirme que l'objectif du gouvernement n'est pas de les fermer mais de rationaliser l'existence de ces structures qui sont au nombre de 13 000 aujourd'hui.

**Eric Houley** demande si la gestion des aires d'accueil des gens du voyage demeure en l'état du texte une compétence obligatoire des intercommunalités.

**Olivier Dussopt** confirme qu'il n'y a pas d'inchangé et qu'il n'y a pas eu de débat parlementaire sur ce sujet.



## Projet de loi Santé

**Erwann Calvez** présente la note sur le projet de loi Santé, adopté le mardi 14 avril par l'Assemblée nationale. L'APVF a été associée au début du processus parlementaire par une audition commune avec les autres associations d'élus. Elle avait alors insisté sur la nécessité de réduire les déserts médicaux, de préserver la place des établissements de proximité et d'améliorer le dialogue territorial entre les ARS et les élus locaux. Elle a obtenu satisfaction sur plusieurs de ces points.



Ainsi, un « pacte national de lutte contre les déserts médicaux » a été intégré dans le texte (devenu « pacte territoire-santé ») dans le texte. L'APVF souhaite cependant continuer à renforcer les mesures sur ce sujet par l'instauration des zones prioritaires de santé. En matière de dialogue territorial, l'installation d'un conseil territorial de santé dans chaque ARS est une mesure positive. Afin cependant que l'ensemble des territoires et des échelons soient représentés au sein de ces conseils, l'APVF souhaite qu'ils soient composés par les élus membres de la CTAP. Sur la préservation des établissements de proximité, elle a obtenu satisfaction. Alors que l'intégration aux groupements hospitaliers de territoire est obligatoire, le projet médical unique qui devait en découler menaçait l'indépendance de ces établissements de proximité. L'APVF avait donc demandé, et obtenu, le remplacement du terme de « projet médical commun » par celui de « projet médical partagé », qui contribue à garantir l'indépendance des établissements de proximité.

**Gilles Beder** s'interroge sur la question de l'origine des déserts médicaux, et pointe en ce sens le *numerus clausus*.

**Rémy Rebeyrotte** évoque une possible obligation d'installation, au moins temporaire, des jeunes médecins à la sortie de leur formation.

### Intervention de Jean-Sylvain Ruggiu, Directeur du Secteur Public, Groupe BPCE

**Jean-Sylvain Ruggiu** a rappelé que le groupe BPCE est particulièrement mobilisé, et ce depuis de nombreuses années, pour accompagner les collectivités locales dans tous leurs projets d'investissement et particulièrement les collectivités petites et moyennes. Dans un contexte de baisse des dotations, le groupe BPCE renforcera son action pour que les collectivités puissent tout de même poursuivre leurs investissements.



## La politique culturelle dans les petites villes : Une victime collatérale de la baisse des dotations



**Selon une étude menée par l'APVF auprès de ses adhérents à l'automne dernier concernant la préparation des budgets locaux pour 2015, il apparaissait que 95% des maires de petites villes envisageaient des coupes budgétaires dans le domaine de la culture et du sport pour l'année 2015.**

Comme le faisait d'ailleurs apparaître notre étude, ces coupes devaient impacter principalement l'organisation de manifestations culturelles, la gestion d'équipements sportifs ou de salles de spectacles ainsi que le montant des subventions versées aux associations sportives et culturelles. Ces chiffres –très alarmants- avaient été transmis à Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication le 18 novembre dernier.

Conformément au diagnostic formulé par l'APVF, ce sont aujourd'hui près de 40 petites villes qui se voient contraintes d'annuler cette année la tenue d'évènement culturel sur leur territoire. Cette situation paraît d'autant plus préoccupante que ces évènements ont souvent un rôle moteur sur le plan de l'économie locale. Les élus de petites villes attribuent en effet à la culture un impact économique positif : les retombées attendues sont de divers ordres (recettes fiscales, développement de l'activité notamment touristique et création d'emplois.)

C'est pourquoi, lors du Conseil d'administration de l'APVF qui s'est tenu le 14 avril dernier, les membres ont décidé solennellement de saisir le Premier ministre Manuel Valls pour l'alerter sur la situation particulièrement préoccupante dont font l'expérience ces 40 petites villes.



## Projet de loi Santé adopté : Les mesures qui impactent les territoires



**Le Projet de loi Santé a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril. Dans le cadre de la procédure accélérée, il n'y aura qu'une seule lecture au Sénat avant la mise en place d'une commission mixte paritaire entre les deux Chambres. Plusieurs mesures votées auront un impact sur les collectivités territoriales.**

### Organisation des soins

L'article 38 redéfinit largement l'élaboration des plans régionaux de santé et renforce le rôle de l'ARS. Les plans régionaux de santé (PRS) seront redéfinis afin d'éviter l'approche segmentée de l'organisation régionale (schéma régional de prévention, schéma régional d'organisation des soins – SROS, et schéma régional d'organisation médico-social – SROMS). L'ARS devra traduire dans un seul schéma d'organisation les orientations retenues qui seront inscrites à un horizon de dix ans.

### Déserts médicaux

La première mouture du texte n'avait abordé la question des déserts médicaux qu'au travers de la mise en place d'un numéro d'appel unique, de l'obligation de suivre un parcours de soin autour d'un médecin traitant pour les mineurs de moins de 16 ans et par l'introduction d'une clause d'examen visant à permettre la transposition aux centres de santé des modes de rémunération prévus par les conventions des professionnels libéraux, autres que le paiement à l'acte. Ces dispositifs apparaissent cependant insuffisants.



Comme l'APVF l'avait souhaité lors de son audition du 5 février par les rapporteurs du texte à l'Assemblée nationale, le Gouvernement et les députés ont renforcé les mesures prises dans ce domaine. Un « pacte national de lutte contre les déserts médicaux » a été intégré. Devenu « pacte territoire-santé » lors de la lecture en séance, il aura pour but de promouvoir la formation et l'installation des professionnels de santé en fonction des besoins des territoires et d'accompagner l'évolution des conditions d'exercice des professionnels de santé, notamment dans le cadre des soins de première nécessité et des communautés professionnelles territoriales de santé, créées dans par le projet de loi. Les contours définitifs du pacte seront arrêtés par voie réglementaire par la ministre de la Santé et son application sera laissée à la charge des Agences régionales de santé (ARS), en concertation avec les acteurs concernés, dont les conseils territoriaux de santé.

### **Service public hospitalier**

La définition du service public hospitalier (SPH) a été considérablement renforcée en faveur des établissements publics. Les établissements de santé qui assureront le SPH devront respecter les 14 missions de service publiques fixées par la loi. Ils ne pourront appartenir au SPH et n'assurer qu'entre une et 14 missions comme cela était le cas à l'issue de la loi HPST.

### **Communautés professionnelles territoriales de santé**

Les communautés professionnelles territoriales de santé remplacent le service territorial de santé au public, qui avait été institué dans le projet de loi initial. Elles désignent un dispositif dont l'objectif est de prendre davantage en compte les besoins des usagers et d'assurer une meilleure coordination entre les différentes structures de soins, notamment entre les médecins de ville et les hôpitaux. Cela concerne en priorité les personnes atteintes de pathologies chroniques et/ou nécessitant un traitement lourd, celles en situation de handicap et celles en perte d'autonomie.



## Préservation de l'établissement de proximité

Le 5 février, lors de son audition à l'Assemblée nationale, l'APVF s'était inquiétée de la place des établissements de proximité au sein des futurs groupements hospitaliers de territoire, qui remplaceront les communautés hospitalières, et qui seront obligatoires pour tout établissement public. Ces GHT doivent favoriser une mutualisation des moyens, notamment financiers et humains, entre infrastructures hospitalières.

Or, le projet de loi prévoyait également l'élaboration d'un projet médical commun qui pouvait, à terme, menacer l'indépendance et les capacités d'adaptation et d'appréciation des établissements hospitaliers de proximité, en raison d'un poids limité dans la gouvernance par rapport à celui de structures plus importantes. L'APVF a donc salué le remplacement du terme de « projet médical commun » par celui de « projet médical partagé », qui contribue à garantir l'indépendance des établissements de proximité.

## Dialogue territorial

En matière de dialogue territorial, l'installation d'un conseil territorial de santé dans chaque ARS est une mesure positive. Cependant, afin que l'ensemble des territoires et des échelons soient représentés au sein de ces conseils, l'APVF souhaite qu'ils soient composés par les élus de la CTAP.



# Agenda :

## Assises de Paimpol



**A VOS  
AGENDAS !** Les  
Assises auront lieu  
les 18 et 19 juin  
prochains

**XVIII<sup>èmes</sup> Assises des Petites Villes à Paimpol :**  
**Vivre ensemble, nouvelles solidarités territoriales :**  
**les petites villes en première ligne**

**Jeudi 18 juin**

**Vendredi 19 juin**

### PROGRAMME :

#### Jeudi 18 juin

**10h :** Assemblée générale

**12h :** Ouverture officielle des Assises en présence de Bernard CAZENEUVE,  
ministre de l'Intérieur

**14h :** Table ronde I : Vivre-ensemble, valeurs de la République, laïcité : quel rôle et  
quels outils pour les maires ? En présence de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre  
de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**16h30 :** Table ronde II : Innovation locale : quels gisements d'économies et quels  
leviers de croissance ?

**18h :** Fin des travaux

**20h30 :** Cocktail

#### Vendredi 19 juin

**9h15-10h45 :** Quatre ateliers simultanés

- Prévention et répression de la délinquance
- Responsabilité pénale des maires : après le jugement Xynthia, faut-il changer la loi ?
- Commerce de proximité et redynamisation des bourgs-centres et des centres  
villes : quels outils à disposition ?
- Comment emprunter au mieux et optimiser ses ressources ?

**11h :** Table ronde finale : Après la loi NOTRE : quels moyens d'actions pour les  
petites villes dans l'architecture territoriale de demain ? En présence de Marylise  
LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

APVF



# Agenda :

## Urbanisme et loi ALUR



**L'urbanisme dans les petites villes après la loi ALUR :**  
**Pour tout comprendre de la réforme des SCOT : comment lutter contre l'étalement et protéger la biodiversité ? Comment sécuriser les procédures ?**

**Mardi 12 mai : 10h-17h**

**Lieu: Locaux de l'APVF, 42, boulevard Raspail, 75007 Paris**

**ATTENTION NOMBRE DE PLACE LIMITE**

**Formateur : Philippe Bluteau, Avocat au Barreau de Paris**

### **PROGRAMME :**

#### **I. Dépasser le périmètre communal**

##### **La réforme des SCOT :**

Le nouveau périmètre des SCOT : un large bassin de vie

La nouvelle gouvernance des SCOT

La résolution des problèmes d'évolution des périmètres des SCOT

##### **Le plan local d'urbanisme intercommunal**

Les modalités de transfert de la compétence

L'exercice de la compétence

#### **II. Promouvoir la densification et lutter contre l'étalement**

**Le renforcement du principe d'urbanisation limitée**

**L'analyse des capacités de densification dans les SCOT et les PLU**

**La suppression du COS**

#### **III. Protéger la biodiversité**

**Intégration des continuités écologiques dans le règlement du PLU**

**Possibilité de fixer un coefficient de biotope dans le règlement du PLU**

#### **IV. Sécuriser les procédures**

**La concertation préalable facultative**

**Les AFUP**

**Les conventions de mandat d'aménagement**

**La réforme du contentieux (intérêt à agir, responsabilisation des requérants)**



# Agenda :

## Rencontres territoriales de Monteux



Rencontres territoriales des Maires des petites villes du Grand Sud-est (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon)

### L'intercommunalité après la loi « NOTRE » : quelle place pour les petites villes ?

**Vendredi 29 mai 2015 : 9h45 / 12h30**

**Lieu: Monteux (Vaucluse, Provence Alpes Cotes d'Azur)**

#### PROGRAMME :

**9h45-10h00 : Accueil des participants**

**10h00-10h15 : Ouverture des travaux**

**Christian Gros**, Maire de Monteux, Président de la Communauté de communes des Sorgues du Comtat, Membre du Bureau de l'APVF

**10h15-11h30 : Séquence n°1 - Gouvernance, périmètre et compétences : quelle place pour les petites villes dans l'intercommunalité de demain ?**

**- Après les lois récentes, quels sont les changements à anticiper ?**

**Philippe BLUTEAU**, Avocat au Barreau de Paris

**- La place d'une petite ville dans une grande agglomération**

**Joël GUIN**, Maire de Vedène, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

**- L'esprit de la réforme : renforcer l'intercommunalité pour défendre les petites villes**

**Olivier DUSSOPT**, Président de l'APVF, Maire d'Annonay, Député de l'Ardèche, Rapporteur du projet de loi NOTRe à l'Assemblée nationale

**11h30-12h00 : Séquence n°2 : L'intercommunalité permet-elle la solidarité à l'échelle de son territoire ? FPIC, unification fiscale, DGF territoriale : quelles ressources pour les communes ?**

**Laurence TARTOUR**, Docteur en droit, Chargée de mission Finances de l'APVF

**Echanges avec la salle**

**12h30 : Cocktail déjeunatoire**



# Agenda :

## Le Maire et la gestion de crise



### Le Maire et la gestion de crise

**Judi 4 juin : 10h-17h**

**Lieu: Locaux de l'APVF, 42, boulevard Raspail, 75007 Paris**

**ATTENTION NOMBRE DE PLACE LIMITE**

**Formateur : François TOROS, Cervantes Consulting**

#### THEMATIQUES :

Comment appréhender et gérer la crise ?

Comment s'organisent les relations du maire et de ses services, lorsque celle-ci s'invite dans la gestion des affaires de la commune ?

De quelle crise parlons-nous ? Quelle en est son origine ?

Quels sont les autres acteurs (élus ou représentants de l'Etat), impliqués dans le déploiement de cette crise au sein de ma commune, mais aussi au-delà ?

Comment s'organise à la fois la gestion de la crise et sa riposte ?

Qu'est-il concrètement attendu du maire (et de ses représentants), vis-à-vis de la prise à témoin des médias locaux, nationaux, voire internationaux, cette crise est récurrente et s'amplifie .... Quelles sont les autres parties prenantes vis-à-vis desquelles il convient de mettre « une stratégie de moyen » spécifique en place ?

Conférence de presse, point presse, déclaration ? Qu'est-ce qui différencie ces exercices ? Qui sera le/la porte-parole ? Quelles sont les dix questions que je ne souhaiterais jamais qui me soient posées ? Quels sont les experts sur lesquels je peux compter, qui m'accompagne ?

